Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal
Du 18 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 18 décembre 2020, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Excusé : M. Charret

Représentées : Mme Lemaître représentée par M. Hervo.
Mme Moulia représentée par M. Lerat
Mme Nuyttens représentée par Mme Blanchet

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

M. Fournier assure le secrétariat de séance.

Concernant le compte rendu de la réunion du 05 Novembre Monsieur Guenand demande que soit noté dans le compte rendu la garantie de 1 an sur le four et précise que le plan de la déchetterie est confidentiel et qu'il est en attente de validation par le SYMCTOM.

Après ces remarques le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) P.L.U.I. – Règlement Local de Publicité Intercommunal

- P.L.U.I

Monsieur Le Maire rappelle que l'ancien conseil avait déjà travaillé et validé les plans du P.L.U.I pour la commune. Il précise qu'il a été ajouté dans le règlement du P.L.U.I. un échéancier concernant l'exploitation des carrières afin de permettre à l'entreprise d'agrandir l'exploitation après enquête publique sans avoir un refus de l'état pour non inscription dans le PLUI.
Monsieur Le Maire précise que le PL.U.I a été approuvé au Conseil Communautaire et qu'il y a eu peu de remarques des services de l'Etat pour Tournon.

Après avoir entendu les explications, Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent directement.

- Règlement Local de Publicité Intercommunal

Ce règlement concerne les panneaux indicateurs, les enseignes. Monsieur Hervo précise que cela permettra de faire enlever les 2 grands panneaux publicitaires qui sont sur la route du Blanc.
Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable sur les dispositions du Règlement Local de Publicité intercommunal.

2) Révision périmètre termites

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une nouvelle carte sur laquelle figure la proposition du nouveau périmètre de prévention de lutte contre les termites.

Sur cette carte le périmètre retenu est diminué, avant il s'agissait du territoire complet de la commune.

Ce nouveau périmètre serait mieux pour les habitants et permettrait après quelques diagnostic de faire supprimer totalement cet arrêté dans un délai de 10 ans.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le nouveau périmètre tel que défini sur la carte jointe.

3) Lignes directrices de gestion

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il s'agit d'un document rendu obligatoire dans l'année 2020. Il fallait que les collectivités établissent un document en partenariat entre les élus et les agents relatif à la gestion des ressources humaines.
Monsieur Le Maire donne lecture des objectifs du document communal. Ce document a été envoyé au Centre de Gestion qui l'a approuvé.

4) Délibération investissement avant le vote du budget

Monsieur Hervo rappelle qu'il s'agit de prendre une délibération permettant de pouvoir régler des dépenses d'investissement qui ne figurent pas dans les restes à réaliser avant le vote du budget

A l'unanimité le Conseil Municipal vote la délibération suivante :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 1 200 574,00€
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 300 143,50 € (< 25% x 1 453 059,00 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Voirie

- entretien voirie -article 2315

Total budgété : 53 800 € soit 25 % = 13 450,00€

Rénovation bâtiments communaux

- construction travaux divers – article 2313

Total budgété: 15 000,00 € soit 25 % = 3 750,00 €

- installations matériel et outillages techniques – article 2315

Total budgété : 8 152,00 € soit 25% = 2 038,00 €

Outillage matériel mobilier

- acquisition matériel – article 2188

Total budgété : 76 184,00€ soit 25% = 19 046,00€

- Installation de voirie – article 2152

Total Budgété : 4 950,00 € soit 25 % 1 237 ,50 €

Barrage CREUSE

- frais d'étude – article 2031

Total budgété : 22 094,00 soit 25% = 5 523,50 €

- - installations matériel et outillages techniques – article 2315

Total budgété : 457 699,00 € soit 25% = 114 424,75 €

Maison de Santé

- Construction – article 2313

Total budgété : 422 340,00 soit 25% = 105 585,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC

- installations matériel et outillages techniques – article 2315

Total budgété : 5 000,00 soit 25 % = 1 250,00 €

Monsieur HERVO précise aux membres présents que le bilan budgétaire pour cette année est bon. Les travaux de voirie ont été réalisés.
Monsieur Royer déplore l'attitude de certain agriculteur qui dès que l'enrobé a été fait au niveau de Pierre Levée un agriculteur est passé et s'est « dépaté » sur la route. Monsieur Guenand suggère qu'un courrier lui soit adressé.

5) Décision modificative

Monsieur Hervo informe qu'il s'agit d'ajustements notamment en investissement car Monsieur le Trésorier demande différentes imputations pour l'achat du bâtiment 9 Rue de la Mairie. Il précise que cela ne change ne en rien le prix d'achat qui reste identique. Il y a aussi des ajustements au niveau des salaires car il n'était pas prévu le recrutement d'un contrat aidé.

6) Tarifs municipaux

Monsieur Hervo, vu les circonstances de l'année actuelle, propose de ne pas augmenter les tarifs Municipaux. Il précise que concernant le revenu des immeubles il y a un petit plus par rapport aux prévisions malgré que le gîte n'est pas fonctionné. Le studio du Moulin a été libéré, Monsieur Fournier précise qu'il a fait l'état des lieux et qu'il y a le réfrigérateur à changer car celui-ci ne fonctionne plus. Il précise qu'il doit avoir un rendez-vous avec un jeune apprenti qui serait intéressé pour louer ce studio.
Vu la situation de l'année 2020 et les conditions de fonctionnement pour les commerçants, Monsieur Le Maire demande aux conseillers de délibérer afin d'accorder la gratuite de deux mois de loyers (avril et mai 2020) aux commerces suivants ayant eu l'obligation de fermeture, à savoir :

- Auto Ecole du Val de Creuse – 51 rue de la Mairie
- J.D.S.I – 14 rue de Bel Air
- LUPU Florina – 10 Place de l'Eglise

De plus il demande l'exonération pour l'année 2020 et 2021 de la redevance d'occupation du domaine public qui concerne :

- Bar des Tilleuls – Place du Champ de Foire
- Bar restaurant "Le Cheval d'Or" – Place de l'Eglise
- Luciano (restaurant) – 9 Place du Champ de Foire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer ces différentes exonérations aux établissement cités.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs 2020.

7) Point sur les dossiers en cours

- Monsieur Le Maire demande une délibération pour l'autoriser à solliciter une subvention F.A.R. 2021 auprès du Département pour l'achat d'une épareuse pour une valeur d'environ 18 000 €. L'épareuse actuelle a 15 ans et la subvention et le montant la reprise permettrait d'acheter une épareuse neuve avec un investissement peu important pour la commune.
  A l'unanimité Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

- Concernant le projecteur, Monsieur Hervo précise que le dossier avance et il espère pouvoir signer la commande avant la fin de l'année.

- Voirie : les travaux ont été entièrement réalisés et le travail est correctement fait.
- Distribution des colis aux personnes de plus de 75 ans a été faite jeudi et les retours sont positifs.
- Le Père Noël est passé à l'école et les enfants ont parus contents.
- Monsieur Hervo précise qu'au PNR il y a des commissions qui sont ouvertes à tous les élus (délégués ou pas au PNR). Si les conseillers sont intéressés et veulent s'inscrire on va leur retransmettre le mail présentant les commissions. Monsieur Hervo précise que si des conseillers sont intéressés, il faut qu'ils rendent réponse avant le 31 décembre. Il indique qu'il s'occupe de la commission santé et tourisme et Mme Maronneau participe à la commission culture. Madame Maronneau indique qu'il y a la possibilité actuellement à la maison du parc de voir une exposition qui présente les différents sujets sur lesquels le parc travaille.

8) Questions diverses

- Madame Léostic informe que lors du dernier conseil d'administration au collège Mme Dupin a regretté de ne pas avoir été invitée lors de la dernière réunion du Syndicat de Collège. Monsieur Hervo répond qu'elle avait été invitée avec le Professeur d'éducation physique.
  Monsieur Lerat précise qu'il a été à la commission de sécurité pour représenter la commune mais regrette qu'aucun représentant du collège ni du département n'aient été présents. Concernant la commission de sécurité un avis favorable a été donné pour le gymnase et pour le gîte.
  Monsieur Le Maire précise qu'il a le pouvoir de fermer un établissement non conforme.

- Monsieur BERNARD demande s'il peut avoir l'aide des agents de la commune pour préparer l'installation du projecteur.

- Monsieur Lerat demande à Monsieur Guenand si le SYMCTOM a la possibilité de mettre à disposition des gendarmes des conteneurs plus grands qu'ils sortiront au moment du ramassage. Monsieur Guenand répond qu'il faut voir ça avec le SYMCTOM directement. Monsieur Fournier indique qu'il faut prendre contact auparavant avec les gendarmes pour savoir le lieu de ramassage du conteneur (route du Blanc ou Rue du Moulin).

- Monsieur BERNARD déplore que certaines commissions n'aient jamais été réunies notamment celle de la communication. Il indique que concernant le cinéma il a envisagé de travailler sur l'accessibilité.
- Monsieur Le Maire informe qu'au gîte les cuisinières sont usées, Messieurs Fournier et Lerat font le nécessaire afin de les remplacer.
- Monsieur Bernard demande si des vœux sont organisés, Monsieur Hervo lui répond que cette année il n'y aura pas de vœux.
- Monsieur Hervo fait un point sur la situation de la pandémie sur la commune et les environs.

Séance levée à 22 h 40

Fait à Tournon Saint Martin le 21 décembre 2020

Le Maire,

MAIRIE DE TOURNON SAINT MARTIN

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être sur Tournon Saint Martin
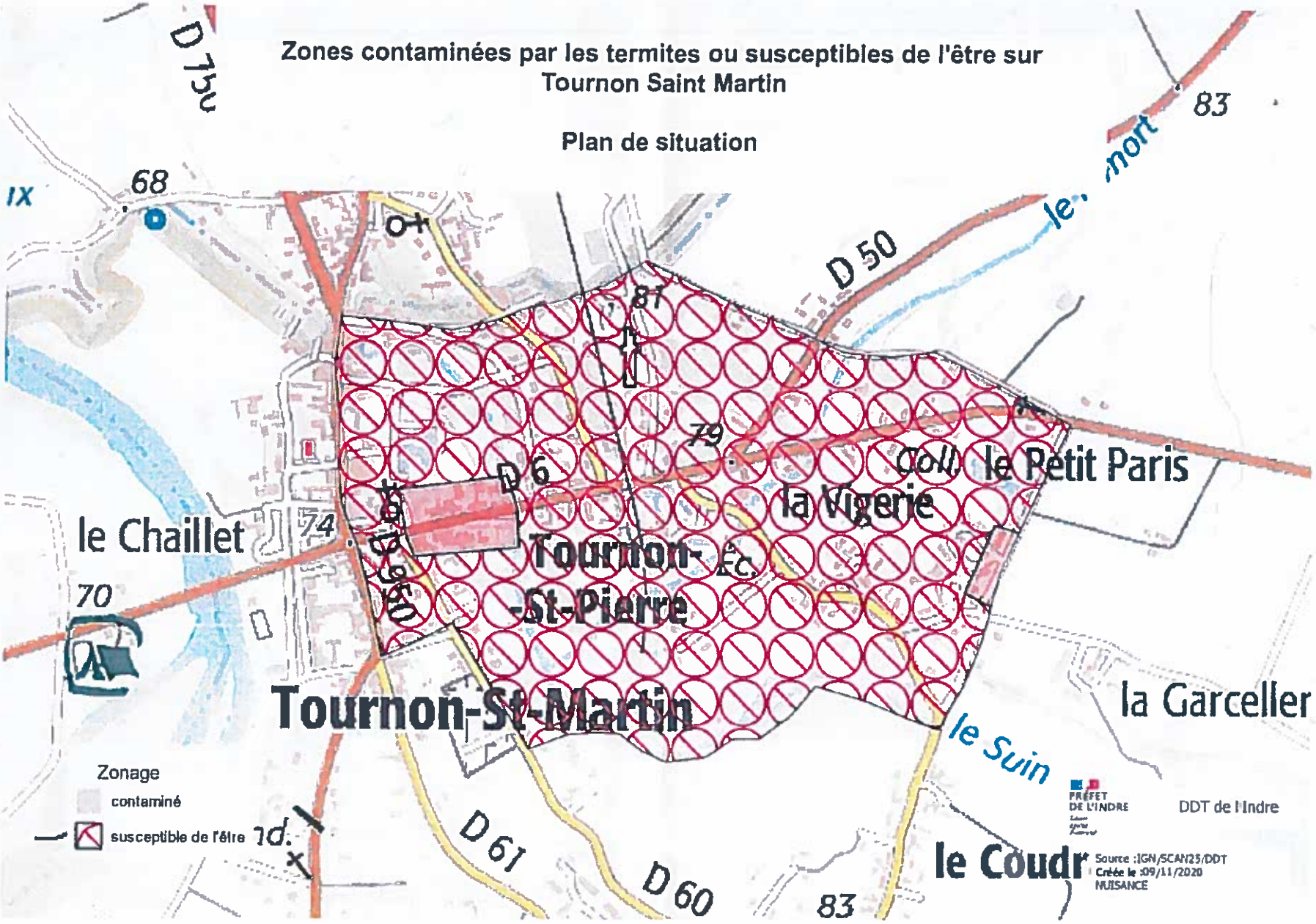
Plan de situation